



Rapport moral

Président de la Ligue des Pays de la Loire

Monsieur Sébastien POIRIER Directeur Général de la FFM,

Monsieur Jean Marc DESNUES Premier Vice-Président de la FFM,

Monsieur Patrick BERTAUD Président de la Ligue de Bretagne, Trésorier de la FFM,

Mesdames et Messieurs les Présidentes et Présidents des Comités départementaux,

Mesdames et Messieurs les Présidentes et Président de Clubs,

Mesdames et Messieurs les licenciés,

Chers Amis,

Bienvenue à ces assemblées organisées ici au Westotel où nous avons nos habitudes depuis l'année dernière.

Avant de vous faire mon rapport moral, je vous propose d'avoir une pensée pour ceux qui nous ont quittés cette année : notamment Jean Pierre LEFEBVRE Vice-Président honoraire de la Ligue et Raymond DEMY Membre fondateur du Moto Club d'ERNEE.

Lors des élections de 2016 je ne pensais pas me retrouver ici pour ce rapport 2018. Mais, le 24 mars dernier Philippe LEBEAU a en effet décidé de démissionner de son poste de Président de la ligue.

Je tiens devant vous à le remercier pour la passion et le dévouement dont il a fait preuve aux différents postes qu'il a occupés au sein de notre Ligue et de la Fédération.

Comme vous pouvez l'imaginer après l'étonnement nous nous sommes remis au travail et je remercie Jean François MORIN, Secrétaire Général, les membres du Bureau et du Comité directeur ainsi que nos deux secrétaires, Mme Géraldine METAYER et Mme Cécile MONNIER qui nous a rejoint au cours de cette année, de m'avoir épaulé dans cette lourde tâche.

En 2018, nous avons poursuivi notre aide aux clubs organisateurs à travers une subvention exceptionnelle de 600 €, mais également avec un changement complet de notre système de chronométrage pour le championnat MX de Vendée.

Les pilotes n'ont pas été oubliés avec différents stages en Moto Cross, Trial ou des aides sur les engagements en vitesse.

La réalisation d'un stage féminine organisé à ERNEE (Merci Philippe LECOMTE) en collaboration avec La Ligue de BRETAGNE a connu un vrai succès Evelyne BRETON notre représentante féminine de la Ligue est déjà à pied d'œuvre pour continuer en 2019.

Que soient remerciés nos 82 clubs pour les organisations des différents championnats du monde, de France ou de Ligue qui se sont déroulés sur notre territoire.

Nous récompenserons nos teams ou pilotes lors du repas après ces assemblées mais félicitons déjà ceux qui se sont illustrés.

Coupe du Monde D'endurance :

Junior team Le Mans Sud manager par Damien Saulnier pour sa 2^{ème} place.

Michael PICHON 2^{ème} de la Coupe du Monde MX Catégorie Vétéran.

Les différents Champions de France : 12 Titres pour nos pilotes ligériens.

Catégorie Vitesse

RUNGET Emmanuel en dragster.

LEVEAU Serge Passager SIDE CAR F2.

ROUSSEAU Kévin Passager SIDE CAR F1.

MESIERZ Patrick Moto Ancienne classe 300.

VIVIER Rémy Moto Ancienne open évolution.

AIRAUD Gael VMA endurance.

Catégorie Moto Cross

GUYON Tom Moto Cross Junior.

DE PALMA Tony Quad espoir Cadet.

CHAIGNEAU Franck Moto Cross à l'ancienne Evolution.

DRONET Pascal Moto Cross à l'ancienne Vintage.

Catégorie Trial

SOYER Alicia Trophée de France jeune espoir 4.

Catégorie course sur piste

DELESTRE Wilfried FLAT TRACK.

A ces champions je veux associer nos équipes de Ligue MX 125 cc et Trial Féminine qui ont portées nos couleurs sur les podiums des Coupes des Régions.

Bravo à toutes et tous.

Notre trésorière Brigitte JAUNEAU vous fera le rapport financier et nous commentera les conclusions de notre expert-comptable.

Dans le cadre de la refonte de la gouvernance fédérale, une place importante a été confiée aux Comités Départementaux. Outre le pouvoir électoral équivalent à celui de ligues, ils disposent de subvention fédérale afin de développer leur activité dans leur cadre d'une convention d'objectif passée avec la FFM et la Ligue. Ils sont d'ailleurs conviés à un séminaire de tous les Comités départementaux Français à Paris le 4 mai prochain.

Pour 2019 :

Le calendrier (60 épreuves environ) est à la hauteur de ces dernières années :

3 Championnats du Monde,

X Trial des Nations au Vendéspace de la Roche sur Yon,

Les 24H du Mans Motos,

et Motos GP sur le Circuit Bugatti au Mans,

La Coupe des Régions de Endurance tout terrain à Saint Rémy du Val,

Sans oublier les championnats de France Vitesse – Rallye- Mx- Trial,

Les championnats de ligue et départementaux.

Le premier Trophée des clubs MX qui se déroulera le 19 mai à Sucé sur Erdre les infos sont dans vos pochettes.

La commission Moto Cross et son Président Pascal LARDEUX ont mis en place un collectif ligue MX afin d'aider 10 jeunes qui courent en championnat de France.

Avec la ligue de Bretagne, nous organiserons un challenge MX pour les Féminines.

La commission Vitesse et son Président Laurent POUPIN font revenir l'école itinérante FFM afin de faire découvrir la moto sur circuit aux jeunes

L'environnement étant un des enjeux de notre société, les aides que nous remettrons dans le courant de cette matinée aux clubs pour leur organisation éco-responsable prouve votre implication.

Sachez que nous nous sommes à vos côtés de même que le service juridique de la Fédération en cas de besoin.

Vous pouvez voir que pour cette dernière année de mandature les actions sont bien présentes.

Je terminerai en remerciant nos partenaires institutionnels : le Conseil Régional des Pays de la Loire, La DRJSCS, le CROS la presse et vous tous, vous bénévoles que vous soyez officiels au bord de piste, organisateurs, aux entrées, à la buvette ou aux repas, parents et accompagnateurs jamais avares de votre temps. Sans vous notre discipline n'existerait plus et nos pilotes ne pourraient rouler.

Au nom du comité directeur et en mon nom je vous souhaite une bonne assemblée et vous présente nos meilleurs vœux pour vous vos familles et vos clubs.

Je vous remercie de votre attention.

Patrick COUTANT

Président par intérim de la ligue des pays de la Loire

RAPPORT D'ACTIVITE DE LA COMMISSION VITESSE 2018

Avant d'aborder la rétrospective de cette année 2018, je tiens à vous souhaiter une bonne et heureuse année 2019.

La vitesse en Pays de la Loire, est bien sûr associée au circuit Bugatti et ses prestigieuses compétitions sans oublier le Rallye de la Sarthe qui compte pour le Championnat de France des Rallyes; mais c'est aussi des épreuves de Championnat de France 25 Power où est intégré le Championnat de Ligue ainsi qu'un Championnat de Ligue de Courses de côtes.

En Moto 25 Power, 5 épreuves étaient prévues au calendrier, 3 se disputant dans notre Ligue (Fontenay le Comte et Ancenis) mais 1 a dû être annulée et 2 dans la Ligue de Normandie (La Hague et Vendeuve) ; en effet, depuis 3 ans, il ne reste plus que 2 Moto clubs à organiser ce type d'épreuve dans notre Ligue et nous devons donc trouver des sites en dehors de la Ligue pour étoffer ce championnat. Je renouvelle donc mon appel aux bonnes volontés pour relancer cette discipline qui permet aux jeunes pilotes de commencer la compétition avec un budget raisonnable. En Endurance, 32 équipages ont participé en totalité ou partiellement à ce championnat ; en vitesse, 20 pilotes et 1 seule féminine ont concouru cette année et c'est donc un repli important qu'on observe par rapport à l'année dernière.

La Ligue a continué à aider les jeunes pilotes pour les inciter à faire de la compétition et pour cette année 2018, c'est 20 pilotes de moins de 18 ans qui ont pu recevoir cette aide financière.

En Courses de Côte, le Championnat se déroule exclusivement sur le territoire de La Ligue de Bretagne et compte 5 épreuves ; 10 pilotes étaient engagés en 2018 et donc une nouvelle baisse de concurrents qui nous amènent à réfléchir sur la pérennité de ce Championnat ; un bilan sera fait en 2019 et une décision sera prise sur sa poursuite ou son abandon en 2020.

En complément des Championnats, la Ligue organise 2 journées de roulage sur le circuit Bugatti, réservées aux pilotes licenciés dans un club de la Ligue ; 99 engagés à la journée de Mars et 104 en Septembre ; pour mieux gérer le remplissage des séries, les critères de temps avaient été redéfinis et ainsi la répartition des pilotes étaient plus homogènes.

Maintenant, voici le palmarès de cette saison : le Junior Team LMS est 2^{ème} en Coupe du Monde d'Endurance Superstock, Kevin Rousseau (ASM ACO) est 1^{er} en Championnat de France Side Car, Bertrand Maurice (ASCOP) 1^{er} en Prostock compétition Bike pour le Dragster, Emmanuel Runget (ASCOP) 1^{er} en Coupe de France Streetbike également en Dragster, Anne Louise Fleury (ASM ACO) 1^{ère} en 600 en Women's Cup. Notons également le titre de Champion de France 25 Power du Team Biard Racing (MC Fontenay le Comte) en Endurance – 25cv et la 2^{ème} place d'Alexy Négrier (MCE Team) en vitesse Catégorie 2. Nous tenons également à féliciter les pilotes de la Ligue qui seront récompensés tout à l'heure lors de la remise des prix.

Et maintenant, nous allons vous donner le calendrier 2019. Pour le Championnat de Ligue Moto 25 Power, seuls 3 épreuves se disputeront et seront intégrés au Championnat de France : Vendeuve (14) les 22 et 23 Juin, Ancenis (44) les 17 et 18 Août et Fontenay le Comte (85) les 28 et 29 Septembre. En Courses de Côte, 6 épreuves se dérouleront en Ligue de Bretagne : St Alban (22) le 5 Mai, Trélivan (22) les 1^{er} et 2 Juin, Queven (56) le 7 Juillet, St Thurial (35) le 25 Août, Uzel (22) le 1^{er} Septembre, Louvigné du Désert (35) le 22 Septembre.

Pour augmenter le nombre de jeunes sur les championnats, la Ligue a mis en place plusieurs incitations : reconduction des aides financières pour les jeunes, création d'une aide pour les Team d'Endurance qui engagerait un jeune de – de 18ans en vitesse et création d'un Super Championnat pour les pilotes qui s'engagent en parallèle en 25 Power et en Course de Côte.

Pour le roulage sur le circuit Bugatti, il n'y aura qu'une seule journée en 2019, le Lundi 18 Mars, la date demandée en Septembre par la Ligue n'étant pas disponible.

D'autres projets devraient se concrétiser : une journée de roulage réservée aux motos 25 Power, le lieu n'étant pas encore défini et une journée éducative, pour 20 à 30 enfants, encadrée par l'Ecole Moto Itinérante comme celle qui avait été proposé en 2017 à Fontenay le Comte.

Je vous souhaite une très bonne saison sportive.

Le Président de la Commission

Laurent Poupin

COMMISSION TRIAL **RAPPORT D'ACTIVITE DE L'ANNEE 2018**

Le championnat 2018 se composait de 8 épreuves :

- 5 sur les Pays de la Loire,
- 1 en Normandie,
- 1 en Poitou Charente,
- 1 au Centre.

Dans les Pays de la Loire, nous avons un potentiel de 30 à 40 pilotes (mieux qu'en 2017) assez régulier.

Les clubs organisateurs doivent rechercher des manches des championnats des ligues limitrophes afin d'équilibrer les coûts d'organisation (très bonnes ententes des ligues limitrophes).

Avec les ligues limitrophes, en moyenne par épreuve, nous avons environ 80 pilotes cette année.

Nous sommes fiers de notre équipe féminine qui a participé au Trial des Régions, finissant sur le podium à la 3^{ème} place.

Un grand MERCI à notre Ligue pour le soutien financier.

Une équipe de jeunes pilotes a fait le déplacement à Quinssaines (03), le challenge éducatif national encadré par Yannick Oger et son équipe. Une belle journée bien appréciée par tous, encore un grand merci à notre Ligue.

LES ORIENTATIONS 2019

Nous sommes à 7 épreuves dans le championnat :

- 5 sur les Pays de la Loire,
- 2 dans les ligues limitrophes,
- 1 épreuve par équipe hors championnat,
- 3 stages éducatifs.

En 2019, il y aura 2 équipes qui participeront au Trial des Régions, une équipe féminine, une équipe masculine avec le soutien important de notre Ligue.

Enfin pour clore ce rapport, je vous remercie au nom de la Commission Trial, la Fédération et la Ligue pour les soutiens apportés aussi bien sur le plan financier qu'administratif et à l'ensemble des personnes licenciées ou non, participant au bon déroulement des organisations.

Bonne saison sportive à tous.

Le président du Commission Trial
Franck DUPUIS

Avant d'attaquer la saison 2019, nous vous présentons le bilan de la saison 2018 qui une nouvelle fois s'est avérée très riche.

A l'international, Mickaël Pichon termine 2^{ème} de la coupe du monde Vétérans écrivant une ligne de plus à son énorme palmarès. Nous retrouvons 3 pilotes de notre Ligue en mondial MX2 à savoir Zachary Pichon, David Herbreteau et Brian Moreau Strubarth qui se classent respectivement 34^{ème}, 37^{ème} et 43^{ème}. Petite déception pour les 2 premiers alors que Brian disputait l'Europe EMX 250cc où il prend une belle 7^{ème} place. En Europe EMX 125cc, Tom Guyon se classe à une belle 5^{ème} place terminant également 2^{ème} du motocross des nations européennes au sein de l'équipe de France.

Revenons maintenant en France où Wilfried Delestre remporte pour la 4^{ème} année consécutive le titre de champion de France de Flat Track. Titre également pour Tom Guyon en Juniors 125cc. Pascal Dronet en motos anciennes Vintage (1^{er} Pré 70, 2^{ème} en Vintage Régularité), Tony de Palma en Quad Espoirs 1. Des podiums pour Brian Moreau Strubarth (3^{ème} Elite MX2), Guilherme Vaz Proenca (3^{ème} Pit Bike Kids), Guennady Auvray et Geoffroy Le Large (respectivement 2^{ème} et 3^{ème} Sidecar Inter), Carl Ostermann (2^{ème} SX 85cc) et Valentin Teillet (3^{ème} SX Open).

N'oublions pas Bryan Suteau et Julien Pelletier (5^{ème} respectivement en National 125cc et National MX1) ainsi que nos jeunes pilotes : en Minivert 65cc (Amaury Maindru 23^{ème}, Dylan Boisseleau 27^{ème} et Trevor Pezeron Delabrousse 31^{ème}), en Minivert 85cc (Martin Bouchereau qui prend une belle 10^{ème} place), en Espoirs 85cc (Evan Lhommedé 46^{ème} et Alexis Rautureau 49^{ème}) et en Juniors 125cc (Matéo Julliot 28^{ème} et Estéban Douaud 30^{ème}). Il faut mentionner également les bons résultats de nos jeunes filles Angèle Boulay et Louane Lemoine respectivement 9^{ème} et 14^{ème} en MXF 125cc moins de 20 ans.

La Ligue a été présente sur les courses par équipe. Lors du championnat de France MX des régions, qui se déroulait à St Jean d'Angély (17), l'équipe 85cc (Thomas Lelièvre, Evan Lhommedé et Romain Poitevineau) ne purent faire mieux que 9^{ème}. La performance est venue de l'équipe 125cc (Estéban Douaud, Matéo Julliot et Bryan Suteau) termine sur le podium avec une belle 3^{ème} place. Déception pour l'équipe Open (Dorian Juin, Julien Pelletier et Johan Briand) qui ne fera mieux que 8^{ème}. Ce qui donne une 9^{ème} place au Super Trophée.

A la coupe de France des régions d'endurance tout terrain qui se tenait à Grézac (17), nos deux équipes composées de Armand Durand/Yohan Fillatre d'une part et de Jules Boucheron/Théo Raguin d'autre part, gênées par la poussière, se classent respectivement aux 12^{ème} et 15^{ème} place.

Vous découvrirez tout au long du repas les différents lauréats des 34 titres décernés de champion de Ligue ou départemental.

Notre Ligue a accueilli 5 épreuves de championnat de France. 32 épreuves s'y sont déroulées.

Merci à nos clubs organisateurs de s'investir pour le MX dans notre Ligue.

En collaboration avec les clubs, la commission a organisé 2 roulages (1 tout terrain à Barbechat qui a connu une faible fréquentation et 1 réservé aux minicross, Espoirs 85cc et 125cc/MXF à Sucé sur Erdre qui lui a connu un beau succès, le second à Durtal fut annulé).

Pour conclure, j'adresse mes remerciements au comité directeur, à nos secrétaires, aux clubs organisateurs, aux pilotes, au public, à la presse et à tous les officiels de piste : directeur de course, commissaires sportifs, commissaires techniques, chronométreurs, aux membres de la commission sans oublier Mesdames et Messieurs les commissaires de piste.

L'ensemble de la commission se joint à moi pour vous souhaiter une très bonne année sportive 2019 et que vive le motocross dans notre Ligue.

Le président de la commission
Pascal Lardeux



Création du Collectif MX LIGUE MOTO PAYS DE LA LOIRE

La Ligue Motocycliste des Pays de la Loire, à la suite du Comité Directeur du 8 Décembre dernier, a officialisé la création du Collectif MX de la Ligue Moto des Pays de la Loire pour la saison 2019.

Partant du constat d'une faible représentativité de nos pilotes en Championnats de France ou Continentaux voir Mondiaux, l'idée de ce collectif est de réunir dix pilotes dans les catégories de jeunes (du 65cc au 125cc) ayant du potentiel afin de leur proposer un suivi personnalisé à la fois physique que technique qui leur permettra d'atteindre leur objectif et que la Ligue soit présente au plus haut dans les classements des courses par équipes auxquelles elle participe.

Ce suivi a été confié à Christophe DOUAUD, breveté d'état bien connu dans notre Ligue et s'articulera autour de 5 dates de rassemblements :

- Vendredi 4 Janvier 2019 : stage de préparation physique à St Brévin les Pins
- 16 et 17 Février 2019 : stage de pilotage à Barbechat
- 9 Mars 2019 : préparation championnat de France sur le circuit d'Ernée
- Juillet 2019 : préparation Coupe des Régions (lieu à déterminer)
- Novembre 2019 : Bilan saison (lieu à déterminer)

La commission de Motocross a sélectionné pour cette première année 10 pilotes :

- | | |
|---|----------------|
| - Amaury MAINDRU (ACSM Chavagnes) | Minicross 65cc |
| - Evan LHOMMEDE (MC Yonnais) | Espoirs 85cc |
| - Martin BOUCHEREAU (MC de la Grée) | Espoirs 85cc |
| - Guillaume HAUDEBAULT (ACSM Chavagnes) | Espoirs 85cc |
| - Zachary PERVIER (MC Marnais) | Espoirs 85cc |
| - Mateo JUILLOT (MC de la Grée) | 125cc |
| - Hugo BOULIGAND (AMC Severac) | 125cc |
| - Esteban DOUAUD (Douaud Passion MX) | 125cc |
| - Jules BOUCHERON (MC Yonnais) | 125cc |
| - Rémy ANGER (MC Baugeois) | 125cc |

Souhaitons à ces pilotes une belle saison afin qu'ils portent au plus haut les couleurs de notre Ligue.





TROPHEE DES CLUBS

Création du Trophée des Clubs MX

La Ligue Moto des Pays de la Loire, avec l'aide de la commission régionale de Motocross, organise en 2019 la **1^{ère} édition du Trophée des Clubs MX**.

Le concept de cette épreuve qui se veut d'allier le sport et la convivialité repose sur un schéma simple :

- Chaque club de la Ligue Moto des Pays de la Loire peut engager une ou plusieurs équipes.
- Le prix d'engagement est fixé à 150 € par équipe
- Une équipe est composée de 4 pilotes : 1 pilote Minicross, 1 pilote Espoirs 85cc, 1 pilote 125cc 2T et 1 pilote Open
- Chaque catégorie dispute 2 manches (plus un essai libre, un essai chrono et tests de départ)
- Le barème des points après chaque manche : 1^{er} 1pt, 2^{ème} 2pts, 3^{ème} 3 pts, etc....
- Un club n'ayant pas de pilote dans une catégorie marquera les points correspondants au nombre de clubs présents + 1
- Les 6 meilleurs résultats (sur les 8) sont conservés
- L'équipe ayant marqué le moins de points est déclarée vainqueur du trophée des Clubs
- Les 3 premières équipes se partageront 900 € de prix d'arrivée (400 €, 300 € et 200 €)

Pour cette première, c'est le club de **Sucé sur Erdre** qui vous accueillera le **19 Mai prochain**.

Le mode d'engagement vous sera communiqué début 2019.

Nous comptons sur votre présence pour faire de cette journée un beau moment de sport, de partage et de convivialité.

Activité Tourisme en 2018

Point sur la situation du tourisme en Pays de Loire, les clubs.

3 clubs aujourd'hui pratiquent le tourisme régional National et International.

- Les Anges Gardiens En Loire Atlantique,
- Le Moto Club Luçonnais en Vendée,
- L'association des Motards de Tourisme en Vendée.

Les Actions et Organisations :

Un Intermédiaire du Championnat de France en Vendée

Organisée par Les Anges Gardiens

Une Etape du Championnat de France « la Coupe des provinces »

Organisée par un club de Ligue LAMOTO, Hors Ligue (Dans les Vosges).

Un Intermédiaire randonneur France « Saintes »

Organisée par un club de Ligue LAMOTO, Hors Ligue (Charentes).

LAMOTO a de nouveau organisé et accompagné : la Semaine de Sécurité Routière au mois de Mai à l'attention des lycées et collèges de Luçon 550 élèves rencontrés.

Début de participation aux stages « post permis »*

Rencontre et échange sur les actions menées avec Monsieur Castaner à la Roche sur Yon Le 20 octobre 2018.

Les Participations et Résultats

A l'international :

Participation des Anges Gardiens et Luçonnais sur les deux manifestations emblématiques de l'international FIM Moto Camp, Rallye FIM.

Au National :

Une nouvelle fois le Club LAMOTO se positionne pratiquement sur tous les podiums.

1^{er} Club de France

1^{ère} Equipe de Club,

1^{er} 2^{ème} et 3^{ème} Pilote Scratch,

1^{er}, Pilote de moins de 25 ans,

1^{er}, 2^{ème} Pilote de 125 sur les 5 qui se sont classés,

1^{ère} Passagère

La place de 1^{ère} pilote, échappe à LAMOTO, notre pilote féminine ayant eu un accident de la circulation en fin d'année dernière.

Classement Ligue

Un Championnat basé sur des Epreuves organisées en Ligue et hors ligue par des clubs de la ligue et des clubs hors ligue :

Ceci afin de rendre attractif un championnat dit de « région ».

La Première place est très disputée entre les Anges Gardiens et L'Association des Motards de Tourisme, sur presque tous les postes. Ainsi on va retrouver une distribution partagée des récompenses :

1^{er} Club : Les Anges Gardiens,

1^{er} Pilote Scratch, Olivier Bretez L'Association des motards de Tourisme (LAMOTO),

1^{er} Pilote de moins de 30 ans, Deguil Quentin Les Anges Gardiens,

1^{er} Pilote 125 cm3, Patrick Sayou LAMOTO,

1^{er} Pilote Féminin, Annie Bobineau, Moto Club Luçonnais,

1^{ère} Passagère, Lydia Legrand, Les Anges Gardiens.

Prévisions pour 2019

Au niveau Ligue :

Un calendrier en cours de finalisation, en attente du retour des règlement et règles de calcul de la commission nationale afin de s'en rapprocher le plus possible.

- 1^{er} Mai Jonzac (17) Trophée des Les Zigs Loups, (club Hors ligue)
- 19 Mai Marans (17) Rallye Touristique MC Rochelais, (club Hors ligue)
- 03-04 Aout Digoïn (71) (Lamoto)
- 14-15 Septembre Saintes (17) (Lamoto)
- 21-22 Septembre Landevieille (85) (Les Anges Gardiens)

Au National :

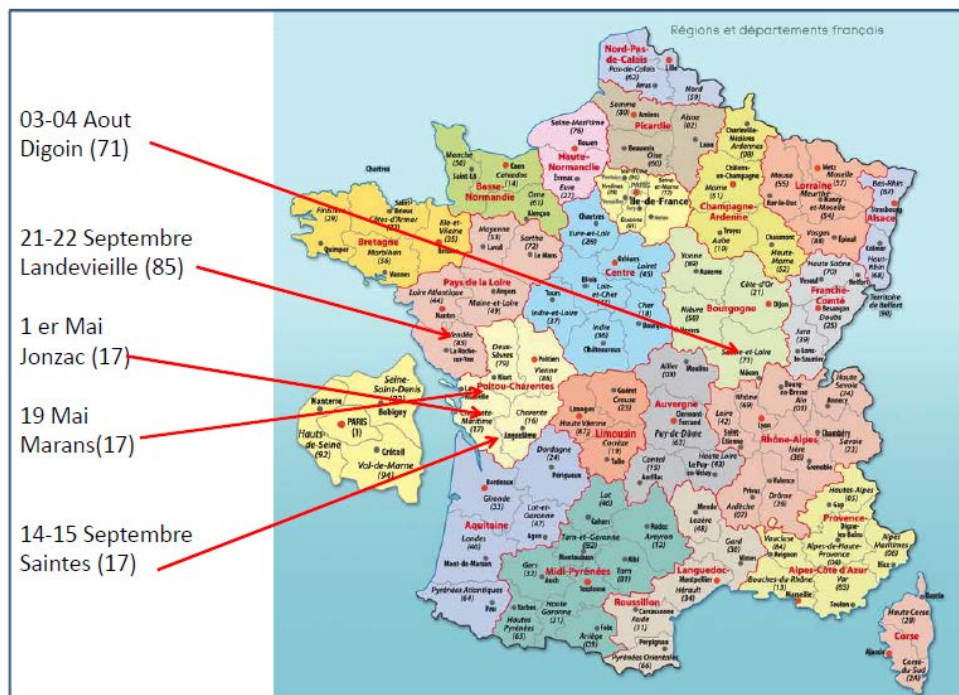
La commission de Tourisme qui doit se réunir prochainement au siège de la Fédération, est en plein travail pour finaliser et valider le calendrier pratiquement complet, avec un règlement a nouveau révisité, avec de nouvelles règles de calcul, et des nouveautés.

- 27-28 Avril Anduze (30) CFT1
- 15-16 Juin Rouen (76) CFT2
- 7-8 Septembre (64) Coupe des Régions
- 21-22 Septembre Landevieille (85) CFT3
- 05-06 Octobre Malaucène (84) CF4 Finale

International :

Le Calendrier international des 3 manifestations principales que sont le Rally FIM, Le FIM Moto Camp et le Moto Tours Fim Europe.

- Le FIM Moto Camp à Nestoria Grèce du 21 au 24 Juin
- Le FIM Méritum à Tiefensee Allemagne 27 au ... Juillet
- Le FIM Rally à Roskilde Danemark du 31 Juillet au 2 Aout
- Le Moto tour Au Portugal ? en Septembre ?



RAPPORT D'ACTIVITE DE L'ANNEE 2018

En 2018, le collège environnemental a reçu 8 demandes de subventions au Fonds de Soutien des Actions Environnementales, autant qu'en 2017. Ces demandes ayant été acceptées par le Comité Directeur, 7 clubs seront récompensés aujourd'hui pour un montant total de 3910 euros, pour des actions visant à protéger l'environnement: utilisation de gobelets et de sacs réutilisables et des opérations de tri sélectif. De plus, le collège environnemental a aidé un club pour réaliser une étude d'impact sonore exigée par la préfecture suite à des plaintes de riverains. Nous ne pouvons que regretter que les demandes n'aient pas été plus nombreuses et plus diversifiées. Il nous semble donc nécessaire de rappeler quelles sont les conditions pour bénéficier du Fonds de Soutien aux Actions Environnementales.

Quelles sont les conditions pour bénéficier de cette aide ?

- compléter la fiche de demande au Fonds de Soutien des Actions Environnementales, fiche présente sur le site de la ligue, au moins 15 jours avant la manifestation,
- mettre en place pendant une organisation une action visant à respecter l'environnement.

Quelles actions peuvent-être éligibles ? Toute action qui entre dans une démarche de développement durable, qui vise à limiter la pollution de l'air, des sols et de l'eau, qui permet de préserver la biodiversité et qui permet de limiter la pollution sonore.

Une liste non exhaustive de quelques exemples sera peut-être plus explicite que cette définition :

- utilisation de matériaux biodégradables, recyclables ou réutilisables par exemple pour les gobelets, sacs poubelle, rubalise, filets de protection, etc.,
- récupération de l'eau de pluie pour les toilettes ou l'arrosage du circuit,
- l'installation de toilettes sèches qui pourraient être démontables sur un site de pratique temporaire,
- un système de filtration des résidus d'hydrocarbures au niveau de l'aire de nettoyage des motos (renseignements dans l'onglet « Environnement » sur le site de la FFM)
- des containers pour les déchets permettant un tri sélectif expliqué clairement par des panneaux d'information,
- plantation de végétaux permettant de protéger la biodiversité,
- la participation de motos électriques à une compétition ou la création d'une manche réservée aux véhicules électriques etc.

Les demandes sont ensuite étudiées par le Comité Directeur de la Ligue en tenant compte d'un certain nombre de critères:

- préservation de l'environnement
- action mise en place lors d'une compétition pour valoriser l'image du sport motocycliste notamment au niveau du public
- actions originales montrant que cette démarche de développement durable ne passe pas que par l'utilisation de gobelets réutilisables
- mise en valeur de la Ligue des Pays de la Loire qui accorde la subvention grâce à la présence de son logo

Pour terminer ce rapport d'activité, il me reste à faire un appel de candidature. Pour évoluer et être plus efficace, le collège environnemental doit s'enrichir de personnes, si possible une de chaque département de notre ligue qui désirent prouver que le sport motocycliste évolue dans une démarche respectueuse de l'environnement. Nous sommes conscients que l'organisation d'une compétition est une activité chronophage, mais le collège environnemental espère que, même, si vous n'avez pas le temps de vous investir dans ce collège, vous n'hésitez pas à lui soumettre vos propositions et réflexions.

La présidente du Collège
Brigitte Jauneau

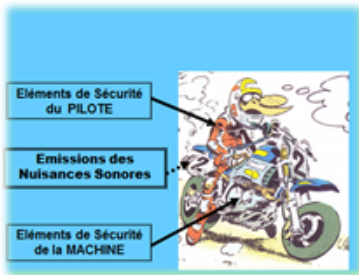


LIGUE MOTOCYCLISTE DES
PAYS DE LA LOIRE



RAPPORT D'ACTIVITE TECHNIQUE

CHRISTOPHE PICHOT



BILAN TECHNIQUE 2018

Délégations commissaire technique

- Présence sur toutes les épreuves
- Plus de 200 délégations de commissaires techniques
- 35 commissaires techniques
- Dont 6 femmes

PERSPECTIVE TECHNIQUE 2019

Tableau Délégations sont disponibles sur le site

Envoi des normes aux pilotes en début d'année

Toutes les normes présentes sur le site FFM

COLLEGE DE CHRONOMETRAGE

RAPPORT D'ACTIVITE DE L'ANNEE 2018

- Le Collège a tenu sa réunion annuelle le dimanche 28 janvier 2018 à Daon (53), au cours de cette réunion, sont effectuées les désignations. Cette réunion s'est clôturée par un repas.
- Notre ligue compte 17 chronométreurs licenciés.
- Je remercie l'ensemble des chronométreurs pour leur travail et leur implication.
- La Ligue a procédé à l'achat de tout un système de chronométrage sur le championnat de Vendée afin d'être en harmonie avec le championnat de Ligue. Nous remercions notre Ligue pour ces achats.
- Le Collège, à travers ses chronométreurs, a été présent sur 43 épreuves gérant les championnats de ligue de motocross et d'endurance tout terrain, les championnats MX Vendée et malgré 3 annulations d'épreuve. Nous avons, également, été présent sur trois épreuves de championnat de Ligue Endurance – 25 CV à Fontenay le Comte et à Ancenis. Le Collège a eu le plaisir de chronométrer la Rookie's Cup. Suite à une demande de la part de la Ligue du Bretagne, le Collège a assuré le chronométrage sur leur épreuve de Bignan (56).
- Le Collège remercie très sincèrement les clubs organisateurs pour leur accueil et leur collaboration sur leurs épreuves.
- Le Collège vous présente ses meilleurs vœux ainsi qu'une bonne saison sportive 2019.

La présidente du Collège
Murielle Lardeux

LA COMMOTION CÉRÉBRALE

DE QUOI S'AGIT-IL ? C'est un traumatisme de la tête ou du cou qui altère certaines fonctions cérébrales, 9 fois sur 10 sans perte de connaissance.



**SUSPICION DE
COMMOTION CÉRÉBRALE
AVIS MÉDICAL RAPIDE**

- Arrêt
- Repos

Les commotions répétées peuvent laisser des séquelles irréversibles.

**Réponse correcte
aux 5 questions suivantes :**

- Quel est votre moto-club ?
- Sur quelle épreuve sommes-nous ?
- Dans quelle ville sommes-nous ?
- Quelle était votre dernière course ?
- Classement lors de la dernière course ?

+

Réussite au test d'équilibre

- 20 secondes, debout, yeux fermés, mains sur les hanches, pieds alignés.
- 5 déséquilibres maximum.

NON

OUI

**POURSUITE AUTORISÉE
SOUS SURVEILLANCE**

LIGUE PAYS DE LA LOIRE 2018

Charges		Produits	
Objet	REEL	Objet	REEL
Achat matériels clubs, commissions	8 756,00 €	Vente de matériels aux clubs	2 663,00 €
Fournitures d'entretien et administratives	1 257,00 €	Vente supports transpondeurs	4 964,00 €
Annuaire ligue	1 156,00 €	Vente matériel chrono autre ligue	4 000,00 €
Location siège ligue + charges+assurance+ entretien locaux	13 901,00 €		
Location salles réunion bureau et CD	459,00 €	Location transpondeurs	42 030,00 €
Guidons	333,00 €	Guidons	380,00 €
Publicité ligue	5 164,00 €	Mise à disposition chrono et techniques	672,00 €
Location Circuit Bugatti	21 000,00 €	Journées roulage Bugatti	18 091,00 €
Location circuit Fay de Bretagne	15 877,00 €	Location circuit Fay de Bretagne	15 877,00 €
Location photocopieur et maintenance	4 155,00 €	Roulage MX	132,00 €
Honoraires expert comptable	3 019,00 €		
Développement site internet, compta en ligne	562,00 €	Subvention Conseil Régional	9 500,00 €
Déplacement élus, secrétariat	5 639,00 €	Subvention CNDS	2 500,00 €
Frais AG + coupes	12 747,00 €	Ristourne FFM sur épreuves	34 345,00 €
Déplacement des équipes de ligue Coupes des Régions	6 649,00 €	Aide emploi FFM	154,00 €
Challenge éducatif trial	1 160,00 €	Remboursement réunion Paris	477,00 €
Commission vitesse	1 796,00 €		
Commission trial	586,00 €	Ristourne FFM licences	133 313,00 €
Commission moto cross	1 468,00 €	Ristourne FFM affiliations clubs	3 147,00 €
Collège technique	5 280,00 €	CASM part ligue	7 436,00 €
Collège chronométrage	7 149,00 €	Reversement Engagesport	1 000,00 €
Collège formation	2 124,00 €		
Collège tourisme	266,00 €	Reprise provision engagement retraite	1 953,00 €
Collège médical		Produits financiers	144,00 €
CDSR	1 888,00 €		
Action féminine	3 445,00 €	Vente repas AG	5 448,00 €
Frais postaux et télécommunications	2 615,00 €		
Frais bancaires	75,00 €	Produits divers	1 194,00 €
Personnel salaires+ charges	51 667,00 €		
Aides clubs et pilotes	33 805,00 €		
Adhésion CROS	290,00 €		
Charges diverses	1 057,00 €		
Dotations aux amortissements	42 323,00 €		
Total des charges 2018	257 668,00 €	Total des produits 2018	289 420,00 €



BUDGET PREVISIONNEL 2019 - LIGUE PAYS DE LA LOIRE

CHARGES		PRODUITS	
Objet	PREV. 2019	Objet	PREV. 2019
FOURNITURE ENTRETIEN ET ADMINISTRATIVE	900,00 €	RETOUR FFM SUR LICENCES, AFFILIATION ET CASM	170 000,00 €
ACHATS GROUPE, MAILLOTS, MATERIELS	31 700,00 €	MATERIEL CLUBS	1 400,00 €
PUB LIGUE (adhésifs, pochettes, stylos) SITE INTERNET	750,00 €		
LOCATION SIEGE LIGUE	11 040,00 €	SUBVENTION CONSEIL REGIONAL ET CNDS	16 919,00 €
ASSURANCE SIEGE LIGUE	120,00 €		
ENTRETIEN LOCAUX + MATERIEL	984,00 €		
HONORAIRES EXPERT COMPTABLE	3 200,00 €	RISTOURNE FFM SUR EPREUVES	16 500,00 €
DEPLACEMENTS + REPAS ELUS + SECRETARIAT	6 410,00 €	FFM REMBOURSEMENT REUNION PARIS	700,00 €
FRAIS POSTAUX ET TELECOMMUNICATION	3 500,00 €		
FRAIS BANCAIRE ET AUTRES CHARGES	100,00 €		
CDSR + TRDA	2 000,00 €	JOURNEE ROULAGE AU MANS	11 070,00 €
COTISATION CROS	290,00 €	ROULAGE VITESSE / ECOLE ITINERANTE	4 100,00 €
REMUNERATION DU PERSONNEL + CHARGES	58 100,00 €		
LOC PHOTOCOPIEUR + MAINTENANCE	4 200,00 €		
LOC CIRCUIT FAY	11 232,00 €	LOC CIRCUIT FAY	11 232,00 €
LOC SALLE REUNION BUREAU CD	400,00 €		
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	- €	INTERET LIVRET PLACEMENTS	2 000,00 €
SUBVENTIONS VERSEES AUX CLUBS	50 000,00 €		
BUDGET COMMISSION VITESSE	26 738,00 €		
BUDGET COMMISSION TRIAL	1 821,00 €		
BUDGET COMMISSION CROSS	10 290,00 €	FONDS MX 2019 + solde 2018 (4620€)	9 620,00 €
BUDGET COMMISSION TOURISME	1 100,00 €	ROULAGE LIGUE TOUT TERRAIN	800,00 €
BUDGET COLLEGE TECHNIQUE	8 980,00 €	MISE A DISPO CHRONO ET TECHNIQUE	- €
BUDGET COLLEGE CHRONOMETRAGE	8 075,00 €	LOC TRANSPONDEURS+ SUPPORTS	47 000,00 €
BUDGET COLLEGE MEDICAL	500,00 €		
BUDGET COLLEGE FORMATION	4 558,00 €		
BUDGET COLLEGE ENVIRONNEMENTAL	600,00 €	FONDS ENVIRONNEMENTAL	5 700,00 €
ACTION FEMININE	3 500,00 €		
DEPLACEMENTS EQUIPES DE LIGUE	13 568,00 €		
STAGES JEUNES LIGUE	3 200,00 €		
RENCONTRE BEVETES	- €		
AG + REMISE DES PRIX	23 685,00 €	REPAS SUR AG ET REMISE DES PRIX 2018	6 000,00 €
RISTOURNE CASM VERSEE FFM	2 500,00 €		
RISTOURNE CASM VERSEE CMD	9 000,00 €		
TOTAL	303 041 €	TOTAL	303 041 €

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2018			31/12/2017
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires	2 627	2 472	155	345
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	131 081	70 448	60 633	22 862
	Autres immobilisations corporelles	25 498	22 483	3 015	7 775
	Immobilisations grevées de droits				
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations	76		76	76	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	450		450	450	
TOTAL (I)	159 732	95 403	64 329	31 509	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				26 300
	CREANCES (3)				
Créances usagers et comptes rattachés					
Autres créances	6 419		6 419	22 929	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	10 511		10 511	10 368	
DISPONIBILITES	235 415		235 415	202 249	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	1 156		1 156	2 312
	TOTAL (II)	253 501		253 501	264 158
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL ACTIF (I à VI)	413 233	95 403	317 830	295 667	
	(1) dont droit au bail				
	(2) dont à moins d'un an			450	450
	(3) dont à plus d'un an				
ENGAGEMENTS RECUS					
Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents - autorisés par l'organisme de tutelle					
Dons en nature restant à vendre					

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

		31/12/2018	31/12/2017
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise <i>Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables</i>	242 201	239 494
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	31 752	2 706
	Total des fonds propres	273 953	242 201
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise - Apports - Legs et donations - Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables Résultats sous contrôle de tiers financeurs Droits des propriétaires Ecarts de réévaluation Subventions d'investissement sur biens non renouvelables Provisions réglementées		
	Total des autres fonds associatifs		
Total des fonds associatifs	273 953	242 201	
Provisions			
Provisions pour risques Provisions pour charges	848	807	
Total des provisions	848	807	
Fonds dédiés			
Sur subventions de fonctionnement Sur dons manuels affectés Sur legs et donations affectés			
Total des fonds dédiés			
DETTES (1)			
DETTES FINANCIERES			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)			
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
DETTES D'EXPLOITATION			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 008	2 833	
Dettes fiscales et sociales	8 582	7 594	
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	20 996	20 664	
Produits constatés d'avance	6 443	21 568	
Total des dettes	43 029	52 659	
Ecarts de conversion passif			
TOTAL PASSIF	317 830	295 667	
Résultat de l'exercice exprimé en centimes	31 752,28	2 706,12	
(1) Dont à moins d'un an	43 029	52 659	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
ENGAGEMENTS DONNES			

Compte de Résultat

Etat exprimé en euros

		31/12/2018	31/12/2017
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises, de produits fabriqués	13 092	22 356
	Prestations de services	71 718	65 000
	Productions stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation	46 976	21 495
	Dons		
	Cotisations	144 896	156 354
	Legs et donations		
	Autres produits de gestion courante	1 194	14
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	1 953	1 160
	Autres produits		
	Total des produits d'exploitation	279 828	266 379
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats	8 552	21 471
	Variation de stock	204	204
	Autres achats et charges externes	119 769	120 994
	Impôts, taxes et versements assimilés	763	783
	Rémunération du personnel	39 638	37 854
	Charges sociales	11 225	13 435
	Subventions accordées par l'association	33 805	43 574
	Dotation aux amortissements et dépréciations	42 323	27 791
	Dotation aux provisions	41	
	Autres charges	1 347	844
		Total des charges d'exploitation	257 668
	1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER	22 160	(570)
Produits financiers	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Intérêts et produits financiers	144	1 333
	Dotation aux amortissements et aux dépréciations		
	Intérêts et charges financières		
Charges financières	2 - RESULTAT FINANCIER	144	1 333
	3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1 + 2)	22 304	763
	Produits exceptionnels	9 448	1 944
	Charges exceptionnelles		
	4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL	9 448	1 912
	Impôts sur les sociétés		
	(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
	(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées		
	TOTAL DES PRODUITS	289 420	269 655
	TOTAL DES CHARGES	257 668	266 949
	EXCEDENT ou DEFICIT	31 752	2 706
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	PRODUITS	4 087	5 484
	Bénévolat	4 087	5 484
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
	CHARGES	4 087	5 484
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole	4 087	5 484	

La ligue accorde 12 aides quantifiables aux clubs et aux pilotes :

- 1 - 5.578 euros ont été attribués à 8 clubs pour des actions environnementales
- 2 - 1.550 euros ont été versés aux clubs pour des actions spécifiques telles que des stages, des roulages ou des journées éducatives
- 3 - l'aide exceptionnelle 2018 accordée aux clubs organisateurs. Chaque club organisateur a reçu de la ligue 600 euros pour chacune de ses épreuves. Cela représente au cumul un total de 31.800 euros (29.400 ayant déjà été versés)
- 4 - 4.257 euros ont été versés par la ligue en participation aux frais de déplacement des délégués pour les compétitions dans la ligue, hors ligue et pour les coupes des Régions cross, endurance et trial
- 5 - 1.555 euros ont été attribués à de jeunes pilotes vitesse comme encouragement à la compétition
- 6 - 4.051 euros ont été versés par la ligue en participation aux frais de déplacement des pilotes qui ont porté les couleurs de la ligue lors des Coupes des Régions cross, endurance et trial
- 7 - 1.160 euros pour permettre à nos très jeunes trialistes de participer au challenge éducatif à Quinssaines
- 8 - 11.635 euros de prise en charge par la ligue des déplacements des officiels indispensables pour organiser une épreuve tels que les chronométreurs et les commissaires techniques
- 9 - 900 euros pour les engagements des différentes équipes de ligue aux Coupes des Régions
- 10 - 2.909 euros comme montant restant à la charge de la ligue lors des roulages vitesse sur le Bugatti (c'est à dire la différence entre le coût de location et la participation versée par les pilotes)
- 11 - 1.888 euros de prise en charge des frais de déplacement des délégués CDSR pour permettre l'homologation du circuit ou l'autorisation d'épreuve
- 12 - 3.445 euros pour l'organisation d'un stage consacré aux féminines à Ernée en collaboration avec la ligue de Bretagne

MEDAILLES FFM 2018

Médaille de VERMEIL

GILBERT	CHRISTIAN	AM DE LA SARTHE
DENIEL	ALEXANDRINA	ASCOP MOTO LE MANS

Médaille d'ARGENT

LEDRU	JOEL	MC DU MAINE
DERRIEN	PIERRE	ASM DE L'ACO
BLIN	MAURICE	ASM DE L'ACO

Médaille de BRONZE

DERRIEN	THERESE	ASM DE L'ACO
DUFEU	CLAUDE	ASM DE L'ACO
GUILMEAU	JACK	ASM DE L'ACO
BOUL	DELPHINE	MOB'CLUB MONTGESNOIS
BRIAND	JANY	ASCOP MOTO LE MANS

MEDAILLES LIGUE 2018

Médaille de BRONZE

GUEDON	EVELYNE	DAON MX
--------	---------	---------

TROPHEE DES COMMISSAIRES 2018

JOUBERT Jacques – MC SUZERAIN

CHAMPIONNAT DU MONDE				
VITESSE	TEAM ENDURANCE SUPER STOCK	JUNIOR TEAM LMS LE MANS	ASM DE L ACO	2ème
MOTOCROSS	MOTOCROSS VETERANS	PICHON MICKAEL	MOTO CLUB MOTO SPORT PASSION	2ème
CHAMPIONNAT DE FRANCE				
VITESSE	PROMOSPORT PROMO SENIOR	DODE RONAN	ASM DE L ACO	2ème
	DRAGSTER PRO STOCK-COMPETITION BIKE	MAURICE BERTRAND	A.S.C.O.P. MOTO LE MANS	1er
	DRAGSTERS COUPE DE FRANCE STREETBIKE	RUNGET EMMANUEL	A.S.C.O.P. MOTO LE MANS	1er
	ENDURANCE VMA CLASSIC CLASSIC	AIRAUD GAEL	2V-RACING	1er
	SUPERBIKE 1er SIDE CAR 600 PASSAGER ET 3ème SIDE CAR PASSAGER	LEVEAU SERGE	DUCATI CLUB DE FRANCE	
	SUPERBIKE PRE-MOTO 3	PERRIN BARTHOLOME	MOTO CLUB FONTENAY LE COMTE	3ème
	SUPERBIKE SIDE CAR PASSAGER	ROUSSEAU KEVIN	ASM DE L ACO	1er
	SUPERBIKE TROPHÉE DE FRANCE PIRELLI 600	MULDERS ARNAUD	MC TRAJECTOIRE GRAND PRIX	3ème
WOMEN'S CUP 600	FLOURY ANNE-LOUISE	ASM DE L ACO	1ère	
VITESSE ET D'ENDURANCE	TEAM VITESSE ET ENDURANCE MOTO 25 POWER -15 CV	TEAM OUEST RACING SERVICE	ASM DE L ACO	2ème
	TEAM VITESSE ET ENDURANCE MOTO 25 POWER -25 CV	TEAM BIARD RACING	MOTO CLUB FONTENAY LE COMTE	1ère
	TEAM VITESSE ET ENDURANCE MOTO 25 POWER -25 CV	TEAM BMC 21	A.S.C.O.P. MOTO LE MANS	2ème
	VITESSE EN MOTOS ANCIENNES CLASSIC CLASSE 750	CALMETTES DIDIER	DUCATI CLUB DE FRANCE	2ème
	VITESSE EN MOTOS ANCIENNES VINTAGE CLASSE 300 GR1	MASURE YANN	DUCATI CLUB DE FRANCE	2ème
	VITESSE EN MOTOS ANCIENNES VINTAGE CLASSE 300 GR1	MESIERZ PATRICK	DUCATI CLUB DE FRANCE	1er
	VITESSE EN MOTOS ANCIENNES VINTAGE CLASSE 300 GR1	VAUZELLE PHILIPPE	DUCATI CLUB DE FRANCE	3ème
	VITESSE EN MOTOS ANCIENNES VMA OPEN EVOLUTION SUPERBIKE 750	VIVIER REMI	ASM DE L ACO	1er
	VITESSE EN MOTOS ANCIENNES VMA OPEN EVOLUTION SUPERBIKE 750 ET ENDURANCE VMA CLASSIC OPEN	ROLLAND GEOFFROY	ASM DE L ACO	2ème
	VITESSE ET D'ENDURANCE MOTO 25 POWER CATEGORIE 2	NEGRIER ALEXY	MOTO CHALLENGE ENDURANCE TEAM	2ème
RALLYES ROUTIERS	RALLYES ROUTIERS A L'ANCIENNE CLASSIQUES	PALICOT GREGORY	ASM DE L ACO	2ème
	RALLYES ROUTIERS RALLYE 3	CRESCENCIO PEDRO	ASM DE L ACO	3ème
	RALLYES ROUTIERS TROPHÉE VETERANS	GRANDJEAN JACQUES	DUCATI CLUB DE FRANCE	2ème
ENDURO	COURSE SUR SABLE MOTO CFS 3	VANNIER THOMAS	MC YONNAIS LA ROCHE SUR YON	2ème
	ENDURO A L'ANCIENNE CLASSE 6	BEAUGER QUENTIN	MOTO CLUB BAUGEOIS	2ème
	CROSS COUNTRY TROPHÉE MOTO NATIONAL 3	FONTAINE ETIENNE	MOTO TOUT TERRAIN HERBLINOIS	3ème
	FLAT-TRACK	DELESTRE WILFRIED	MOTO CLUB CHATEAU GONTIER	1er
MOTOCROSS	MOTOCROSS A L'ANCIENNE 1er VINTAGE PRE 70 ET 2ème VINTAGE REGULARITE	DRONET PASCAL	MOTO CLUB DE LA DIVATTE	
	MOTOCROSS A L'ANCIENNE EVOLUTION ET PROTOTYPE 4 TEMPS	CHAIGNEAU FRANCK	MOTO CLUB DE LA DIVATTE	1er
	MOTOCROSS ELITE INTER MX2	MOREAU BRIAN	MOTO CLUB D'ERNEE	3ème
	MOTOCROSS JUNIOR JUNIOR	GUYON TOM	MOTO CLUB DU PAYS DES OLNES	1er
	PIT BIKE KIDS	VAZ PROENCA GUILHERME	MOTO TOUT TERRAIN HERBLINOIS	3ème
	QUAD ESPOIRS CADET	DE PALMA TONY	MCI THORIGNY	1er
	SIDE CAR CROSS INTER	AUVRAY GUENNADY	G.S. TORCE EN VALLEE	2ème
	SIDE CAR CROSS INTER	LE LARGE GEOFFROY	MOTO CLUB BAUGEOIS	3ème
	SUPERCROSS 85 ESPOIRS	OSTERMANN CARL	MOTO CLUB DU PAYS DES OLNES	2ème
	TRIAL	TRIAL ADULTES VETERANS	JOUTEUX JEAN-LUC	MOTO CLUB DU MAINE
TROPHÉE DE FRANCE				
TRIAL	TRIAL 1ère FEMININ et 2ème JEUNES ESPOIRS 4	SOYER ALCIA	MOTO CLUB SAINT LEONARD DES BOIS	
CHAMPIONNAT DE LIGUE				
RALLYES ROUTIERS	RALLYES ROUTIERS	PALICOT GREGORY	ASM DE L ACO	1er
VITESSE ET D'ENDURANCE	COUPE DE FRANCE	DODE RONAN	ASM DE L ACO	1er
	COURSES ANNEXES	FLOURY ANNE-LOUISE	ASM DE L ACO	1ère
	COURSES DE COTE 1300 CC	CROZATIER FLORIAN	MOTO TOUT TERRAIN HERBLINOIS	1er
	COURSES DE COTE MOTOS ANCIENNES REGULARITE ET MOTOS ANCIENNES VITESSE	CHARTEAU VINCENT	MOTO TOUT TERRAIN HERBLINOIS	1er
	COURSES DE COTE OPEN	MADIOT LAURENT	ASM DE L ACO	1er
	DRAGSTER	MAURICE BERTRAND	A.S.C.O.P. MOTO LE MANS	1er
	ENDURANCE 5ème COUPE D'ENDURANCE SCRATCH	WOLF JULIEN	ASM DE L ACO	1er
	MOTO 25 POWER ENDURANCE PILOTE MOINS DE 18 ANS	MARCHAND DOLHEAN	MOTO CLUB FONTENAY LE COMTE	1er
	MOTO 25 POWER VITESSE CATEGORIE 1	PERRIN VALENTINO	MOTO CLUB FONTENAY LE COMTE	1er
	MOTO 25 POWER VITESSE CATEGORIE 2	NEGRIER ALEXY	MOTO CHALLENGE ENDURANCE TEAM	1er
	MOTO 25 POWER VITESSE CATEGORIE 3 -15 CV	BOUYER RUDY	MOTO CLUB FONTENAY LE COMTE	1er
	MOTO 25 POWER VITESSE CATEGORIE 3 -25 CV	ROUX LUCAS	MOTO CLUB FONTENAY LE COMTE	1er
	SUPERBIKE	LEVEAU SERGE	DUCATI CLUB DE FRANCE	1er
	TEAM MOTO 25 POWER ENDURANCE -15 CV	TEAM OUEST RACING SERVICE	TEAM OUEST RACING SERVICE	1ère
	TEAM MOTO 25 POWER ENDURANCE -25 CV	TEAM BIARD RACING	TEAM BIARD RACING	1ère
	VMA	VIVIER REMI	ASM DE L ACO	1er

MOTOCROSS	125cc 2T ET 125cc Junior	JUILLOT MATEO	MOTO CLUB DE LA GREE	1er
	CRITERIUM	CHAUSSEPIED CLEMENT	MOTO CLUB BAUGEOIS	1er
	ESPOIRS 85cc +12 ans	LHOMMEDE EVAN	MC YONNAIS LA ROCHE SUR YON	1er
	ESPOIRS 85cc +12 ans FEMININES	MARTINEAU OCEANE	MCI THORIGNY	1ère
	ESPOIRS 85cc -12 ans	HAUDEBAULT GUILLAUME	ASSOCIATION CHAVAGNAISE DES SPORTS MECANIQUES	1er
	ESPOIRS 85cc -12 ans FEMININES	BURBAN ELOANE	MOTO CLUB D'ERNEE	1ère
	FEMININES	MAZOUÉ AGATHE	MOTO CLUB DU PAYS DES OLNONES	1ère
	MINICROSS 50cc	GOUZIL TOM	ASSOCIATION CHAVAGNAISE DES SPORTS MECANIQUES	1er
	MINICROSS 65cc	MAINDRU AMAURY	ASSOCIATION CHAVAGNAISE DES SPORTS MECANIQUES	1er
	MINICROSS 65cc FEMININES	DEVINEAU ALYSEE	MOTO CLUB LES PIRATES	1ère
	MX2	MOLIERA PIERRE	MOTO CLUB DE LA VIE APREMONT	1er
	OPEN ET MX1	MALET BRICE	EVAILLE SPORTS TOUT TERRAIN	1er
	QUAD	ALLIER JORDAN	MOTO CLUB BAUGEOIS	1er
	QUAD FEMININES	LEBRETON LAURIE	DAON MX	1ère
	QUAD JUNIOR	GOURMAUD THEO	AMICALE LAIQUE LE BOUPERE	1er
	QUAD VETERANS	GUILLOTEAU PHILIPPE	MOTO CLUB BAUGEOIS	1er
	SIDE CAR	RAYMOND GREGORY	LES CERFS VOLANTS	1er
	SIDE CAR	THAMRI LUCAS	G.S. TORCE EN VALLEE	1er
	VETERAN	JOURDAN CHRISTOPHE	MOTO CLUB DU PAYS DES OLNONES	1er
	VENDEE 125cc 2T	TESSIER ENZO	MOTO CLUB DE L ILE DE NOIRMOUTIER	1er
	VENDEE 125cc 2T Junior	RAMBAUD ALEX	MOTO CLUB HERBRETAIS HOLESOT	1er
	VENDEE CRITERIUM	POIRIER JULIEN	MOTO CLUB THOUARSAIS BOUILDROUX	1er
	VENDEE ESPOIRS 85cc +12 ans	CHABOT CLEMENT	MOTO CLUB DU PAYS DES OLNONES	1er
	ESPOIRS 85cc -12 ans	AVRIL JOAN	TOUT TERRAIN CLUB LANDAIS	1er
	VENDEE MINICROSS 50cc	JOURDAN NOAM	MOTO CLUB DU PAYS DES OLNONES	1er
	VENDEE MINICROSS 65cc	HERMOUET LOUIS	MOTO CLUB LES PIRATES	1er
	VENDEE MX2	BETHYS ANDY	MX SCHOOL	1er
	VENDEE OPEN ET MX1	GRONDIN ALEXANDRE	TOUT TERRAIN CLUB LANDAIS	1er
	VENDEE QUAD	DE PALMA PASCAL	MCI THORIGNY	1er
	VENDEE VETERANS	LIERRE FRANCOIS	MOTO CLUB LES MORFALOUS	1er
	COUPE DES REGIONS 125 CC	DOUAUD ESTEBAN	DOUAUD PASSION MX	3ème
	COUPE DES REGIONS 125 CC	JUILLOT MATEO	MOTO CLUB DE LA GREE	3ème
COUPE DES REGIONS 125 CC	SUTEAU BRYAN	MOTO CLUB DE LA GREE	3ème	
ENDURANCE TT	SOLO NATIONAL	NAULLEAU FABIEN	MOTO CLUB DU PAYS DES OLNONES	1er
	ESPOIRS 85cc	DENIEUL TANGUY	MOTO CLUB DE LA GREE	1er
	EQUIPAGE NATIONAL	BOUCHERON JULES	MC YONNAIS LA ROCHE SUR YON	1er
	EQUIPAGE NATIONAL	RAGUIN THEO	MOTO CLUB LAYON AUBANCE	1er
TRIAL	EDUCATIF TrE2	OGER ROBIN	TRIAL CLUB CHALONNAIS	1er
	EDUCATIF TrE3	BLIN LOIS	A.S.C.O.P. MOTO LE MANS	1er
	ESPOIR 4	HASLE MILAN	TRIAL CLUB CHALONNAIS	1er
	SENIOR 1	AGIN TONY	TRIAL CLUB 72	1er
	SENIOR 2	DAVOUST YOHANN	MOTO CLUB SAINT LEONARD DES BOIS	1er
	SENIOR 2 FEMININE	FERNANDEZ MAELYS	TRIAL CLUB CHALONNAIS	1ère
	SENIOR 3	FISCHBACH NICOLAS	TRIAL CLUB CHALONNAIS	1er
	SENIOR 3 FEMININE	SOYER ALCIA	MOTO CLUB SAINT LEONARD DES BOIS	1ère
	SENIOR 3+	BATARD CYPRIEN	TRIAL CLUB 72	1er
	SENIOR 4	VAN DEN BOSCH STEVENS	MOTO CLUB SAINT LEONARD DES BOIS	1er
	SENIOR 4+	AUNEAU BERNARD	TRIAL CLUB CHALONNAIS	1er
	COUPE DES REGIONS EQUIPE FEMININE	FERNANDEZ MAELYS	TRIAL CLUB CHALONNAIS	3ème
	COUPE DES REGIONS EQUIPE FEMININE	SOYER ALCIA	MOTO CLUB SAINT LEONARD DES BOIS	3ème
	TOURISME	CLUB	LES ANGES GARDIENS DE NANTES	LES ANGES GARDIENS DE NANTES
PILOTE		BRETEZ OLIVIER	L'Association des MÔtards de TOurisme	1er
PILOTE 125CC		SAYOU PATRICK	L'Association des MÔtards de TOurisme	1er
PILOTE -25 ANS		DEGUIL QUENTIN	LES ANGES GARDIENS DE NANTES	1er
PILOTE FEMNINE		BOBINEAU ANNIE	MOTO CLUB LUCONNAIS	1ère
PILOTE PASSAGER		LE GRAND LYDIA	LES ANGES GARDIENS DE NANTES	1ère



LIGUE MOTOCYCLISTE DES
PAYS DE LA LOIRE

Organiser une buvette temporaire

Organiser une buvette temporaire est l'un des meilleurs moyens de récolter des fonds pour faire fonctionner votre association. Les obligations sont faibles mais des limites strictes sont à respecter, sur le nombre de manifestations et sur les boissons servies.

Autorisation administrative préalable : les associations qui établissent des cafés ou débits de boissons pour la durée des manifestations publiques qu'elles organisent doivent obtenir l'autorisation de l'autorité municipale (préfectorale à Paris) dans la limite de cinq autorisations annuelles pour chaque association (article L3334-2, alinéa 2, du Code de la santé publique). La demande d'autorisation à la mairie doit être formulée 15 jours à l'avance et contenir :

- les nom, prénom, lieu de naissance, profession, nationalité et domicile du représentant légal de l'association, ainsi que la mention du titre auquel il gère le débit (ex. président d'association),
- la situation du débit,
- si besoin les nom, prénom, profession et domicile du propriétaire du lieu,
- la catégorie du débit qu'elle se propose d'ouvrir.

Les buvettes mises place par les associations ne peuvent vendre ou offrir, sous quelque forme que ce soit, que des boissons des groupes 1 et 3 définis par le Code de la santé publique (article L3321-1 du Code de la santé publique. Consultez les différentes catégories de licences).

- Boissons du premier groupe - Boissons sans alcool : eaux minérales ou gazéifiées, jus de fruits ou de légumes non fermentés ou ne comportant pas, à la suite d'un début de fermentation, de traces d'alcool supérieures à 1,2 degré, limonades, sirops, infusions, lait, café, thé, chocolat.

- Boissons du troisième groupe - Boissons fermentées non distillées : vin, bière, cidre, poiré, hydromel, auxquelles sont joints les vins doux naturels bénéficiant du régime fiscal des vins, ainsi que les crèmes de cassis et les jus de fruits ou de légumes fermentés comportant de 1,2 à 3 degrés d'alcool, vins de liqueur, apéritifs à base de vin et liqueurs de fraises, framboises, cassis ou cerises, ne titrant pas plus de 18 degrés d'alcool pur.

L'offre ou la vente, sous quelque forme que ce soit, dans les débits et cafés ouverts à l'occasion d'une foire, d'une vente ou d'une fête publique et autorisée par l'autorité municipale, de boissons autres que celles des deux premiers groupes définis à l'article L. 3321-1, est punie de 3 750 euros d'amende (article L3352-5 du Code de la santé publique). Pour obtenir l'autorisation, ces manifestations doivent être libres d'accès au public non adhérent de la structure (assemblée nationale, question n° 33248, réponse du 22 janvier 1996).

Ligue Motocycliste Pays de la Loire
14 rue des Saules
ZA des Acacias
44 260 Savenay
e-mail : liguepaysdelaloire@ffmoto.com site :
www.ligue-moto-paysdelaloire.org
Tel : 02.40.56.13.96



Pas d'obligations fiscales sauf...

Le plus souvent, et sous réserve que l'association soit bien gérée de manière désintéressée, les recettes des buvettes organisées à l'occasion de manifestations exceptionnelles sont exonérées d'impôts et taxes (TVA, impôt sur les sociétés et taxe professionnelle) ainsi que de taxe sur les salaires versés au personnel recruté pour ces occasions (article 261, alinéa 7-c, du Code général des impôts).

Toutefois, cette exonération sur les buvettes temporaires ne pourra concerner que cinq manifestations exceptionnelles par an. Au-delà, l'ouverture d'un débit de boissons, même temporaire, donne lieu, du point de vue fiscal, à une déclaration.

Elle doit parvenir à la recette des douanes et des impôts indirects quelques jours avant la manifestation, accompagnée d'une copie certifiée conforme de l'autorisation délivrée par le maire. La déclaration mentionne la date et le lieu de vente, ainsi que les types et quantités de boissons possédées (article 502 du Code général des impôts).

Le cas des associations sportives

La vente et la distribution de boissons alcooliques est interdite dans les stades, salles d'éducation physique, gymnases et, d'une manière générale, dans tous les établissements d'activités physiques et sportives. Toutefois, le maire peut accorder des autorisations dérogatoires temporaires à l'interdiction de vente des boissons du troisième groupe sur les stades, dans les salles d'éducation physique, les gymnases et les établissements d'activités physiques et sportives. Ces autorisations, d'une durée de quarante huit heures au plus, ne peuvent être délivrées qu'aux associations sportives agréées et dans la limite de dix autorisations annuelles pour chacune des dites associations qui en fait la demande (article L3335-4 du Code de la Santé publique). Les demandes d'autorisation se font dans les mêmes conditions que précédemment.

L'interprétation de l'étendue de ces autorisations dérogatoires est très stricte. Notamment, s'agissant des clubs omnisports, les dix autorisations doivent s'entendre comme concernant la structure mère, à charge pour elle de répartir les dix autorisations dont elle dispose entre ses différentes sections. L'interprétation selon laquelle chaque section disposerait de dix autorisations annuelles doit être écartée. Les buvettes privées permanentes, uniquement réservées aux membres de l'association, entraînent de tout autres obligations juridiques et fiscales.

Les conseils prévention

La buvette présente des risques d'accidents : coupure avec le verre (privilégier les verres en plastique, éviter les bouteilles en verre) ; électrocution liée à l'utilisation des appareils électriques (ne pas surcharger les prises, protéger les fils électriques des intempéries et veiller à ce qu'ils n'encombrent pas les lieux de passage) ; brûlure occasionnée par les boissons chaudes et les appareils de cuisson, explosion liée à l'utilisation de bouteilles de gaz.

Concernant les risques sanitaires : respecter les règles d'hygiène et de sécurité alimentaire, se laver les mains régulièrement, maintenir la propreté du lieu de vente en ramassant gobelets et bouteilles vides et en prévoyant des poubelles à l'extérieur de la buvette ; disposer d'installations réfrigérées pour les boissons et la conservation des denrées périssables (respecter la chaîne du froid).

Pour en savoir plus, contacter la Direction Départementale de la Consommation et de la Répression des Fraudes ou la Direction des Services Vétérinaire ou la mairie pour les communes de plus de 20 000 habitants.

Ligue Motocycliste Pays de la Loire
14 rue des Saules
ZA des Acacias
44 260 Savenay
e-mail : liguepaysdelaloire@ffmoto.com site :
www.ligue-moto-paysdelaloire.org
Tel : 02.40.56.13.96





LIGUE MOTOCYCLISTE DES PAYS DE LA LOIRE

Le secrétaire

Le secrétaire assume des tâches importantes pour le bon fonctionnement de l'association. En général, les statuts des associations prévoient l'existence d'un organe dirigeant, souvent appelé " bureau " et habituellement composé d'un président, d'un trésorier et d'un secrétaire. Ce dernier assume des tâches importantes pour le bon fonctionnement de l'association.

Une fonction statutaire

La loi du 1er juillet 1901 laisse l'entière liberté aux membres fondateurs de l'association de déterminer, dans les statuts, le nombre de dirigeants, leurs pouvoirs et mode de désignation.

Il n'existe donc aucune obligation pour une association de se doter d'un secrétaire. Il n'en reste pas moins que le rôle qui lui est traditionnellement attribué doit être assumé, d'une façon ou d'une autre.

Le secrétaire doit en effet assurer le fonctionnement administratif quotidien de la structure : tenue du fichier des adhérents et des registres, bonne exécution matérielle des tâches administratives, envoi des convocations, rédaction des correspondances, des procès-verbaux des organes collégiaux (bien souvent le conseil d'administration et le bureau) et de l'assemblée générale...

Convoquer les instances représentatives

Le plus souvent, et selon les dispositions statutaires, la convocation des adhérents aux assemblées générales (AG) incombe au conseil d'administration (CA) ou au bureau. Une personne en particulier, souvent le président ou le secrétaire, est chargée de la rédaction du document. Ce sont les statuts qui fixent le nombre minimum de réunions ainsi que les modes et délais de convocation. Si les statuts ne précisent rien, sous réserve de l'appréciation souveraine des juges du fond, toutes les personnes devant être convoquées doivent pouvoir être informées de la tenue de la réunion dans un délai raisonnable.

Suivant le mode de convocation prévu par les statuts, le secrétaire, ou la personne mandatée pour le faire, enverra une convocation individuelle à chaque adhérent par courrier (simple, recommandé ou en mains propres) ou par courriel. Une convocation collective publiée dans le bulletin interne de l'association, dans la presse, dans un journal d'annonces légales ou par affichage dans les locaux est aussi permise.

Dans tous les cas, il faut veiller à ce que la convocation comporte, en dehors des lieu et date de la réunion, l'ordre du jour fixé par l'organe compétent sur lequel l'AG sera appelée à délibérer (sans oublier la validation du compte rendu de la réunion précédente) ainsi qu'une procuration, si elle est admise, pour les adhérents absents ce jour-là.

Rédiger les comptes rendus

Le secrétaire, qui est en général le secrétaire de séance des réunions de l'association, sauf disposition statutaire contraire,

Ligue Motocycliste Pays de la Loire
14 rue des Saules
ZA des Acacias
44 260 Savenay
e-mail : liguepaysdelaloire@ffmoto.com site :
www.ligue-moto-paysdelaloire.org
Tel : 02.40.56.13.96



rédige le procès-verbal de l'AG dans lequel il présente les discussions et les résolutions prises pour chaque point de l'ordre du jour. Dans le compte rendu de CA, il présente également les points abordés et les résolutions adoptées. Il convient d'être clair, concis et de ne pas passer trop de temps ni d'énergie dans cette tâche de secrétariat.

Enfin il est important que ces procès-verbaux et comptes rendus soient archivés dans des registres, avec, pour chaque réunion, la convocation contenant l'ordre du jour, la liste émargée des présents, complétée de la liste des excusés et des représentés. C'est également le secrétaire qui tient généralement à jour le registre spécial obligatoire compilant tous les changements concernant l'administration de l'association.

Le suivi administratif

Courriers, classement, conventions, dossiers de subvention : un ensemble qui revient souvent au secrétaire de l'association, qui doit allier rigueur, compétences rédactionnelles et un certain savoir d'ordre réglementaire et juridique. Par son rôle, le secrétaire est conduit à travailler en collaboration étroite avec le président et le trésorier. C'est lui qui organise aussi les fichiers d'adhérents, les procédures d'adhésion ou d'inscription NB: La tenue du registre spécial n'est plus obligatoire ordonnance n° 2015-904 du 23 juillet 2015.

Ces documents, que d'autres adhérents peuvent avoir besoin de consulter, doivent être clairs et accessibles. Le nombre et l'importance de ces missions, importance pour le niveau du fonctionnement interne, incitent parfois à doubler le poste d'un poste d'adjoint ou à répartir le travail entre plusieurs personnes.

Répartir les tâches

Les tâches rattachées à la fonction de secrétaire peuvent tout à fait être assumées à plusieurs, avec le double avantage de ne pas surcharger une seule personne et de mieux faire connaître aux autres les responsabilités et contraintes du fonctionnement de l'association.

Pour ce faire il s'agira de recenser et de lister toutes les tâches de secrétariat en fonction du degré d'autonomie et du temps qu'elles demandent, puis de les répartir entre les adhérents intéressés. Au moment du départ du secrétaire en place, la transmission n'en sera que facilitée. On peut éventuellement officialiser cette répartition des tâches en nommant un ou plusieurs secrétaires adjoints.

Secrétariat collectif

La gouvernance d'une association peut se concevoir de façon collégiale. Cela oblige chacun à s'engager de manière plus active dans l'association et peut inciter certaines personnes à prendre des responsabilités qu'elles auraient refusées au prétexte d'un engagement trop lourd. La prise d'une responsabilité à deux ou plus est aussi une bonne solution pour convaincre ceux et celles qui se sentent incompetents, trop timides ou surchargés. C'est enfin une politique de prévoyance, permettant de préparer des transmissions souvent délicates lorsque le même poste a longtemps été occupé par une seule et même personne. Ce mode de gouvernance collective ou collégiale est généralement adopté pour accroître la démocratie dans l'association. Cependant, certaines demandes, notamment celle de reconnaissance d'utilité publique, nécessitent des statuts types dans lesquels le bureau doit exister et ses membres être expressément nommés.

Ligue Motocycliste Pays de la Loire
14 rue des Saules
ZA des Acacias
44 260 Savenay
e-mail : liguepaysdelaloire@ffmoto.com site :
www.ligue-moto-paysdelaloire.org
Tel : 02.40.56.13.96

